



COMMUNE DE POUZOLS

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Cadre général du Compte Administratif

En application de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est annexée au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de POUZOLS et est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées sur l'année 2023.

La comptabilité communale supposant l'intervention de deux instances (le maire et le trésorier), il y a donc deux types de compte : le compte du maire (compte administratif) et celui du comptable (compte de gestion).

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion, période complémentaire incluse.

La date limite de vote de ces documents est fixée comme suit :

- aux termes de l'article L 1612-2 du code général des collectivités territoriales, les budgets locaux sont adoptés avant le 15 avril de l'exercice au cours duquel ils s'appliquent, ou le 30 avril, l'année du renouvellement des organes délibérants. Dans le cas où toutes les informations indispensables au vote du budget primitif ne sont pas fournies, un délai de 15 jours supplémentaires à compter de la diffusion de ces informations est accordé ;

- en vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice. Habituellement, le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ;

Le compte administratif peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie, durant les heures d'ouverture des bureaux.

Éléments de contexte et priorités du budget

Le Compte Administratif 2023 de la Commune de POUZOLS a été approuvé par le Conseil municipal en même temps que le Compte de Gestion 2023 du comptable public dans sa séance du 22 Mars 2024.

Il réponds à la volonté des élus lors du vote du Budget Primitif 2023 :

- De Maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- D'Investir pour l'avenir tout en contrôlant voire éviter le recours à l'emprunt,
- De mobiliser les subventions de l'Etat, du Département, de la Région et des autres partenaires financiers chaque fois que possible (EPCI, Hérault Energies...)

Section de FONCTIONNEMENT

Généralités

La section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux a été arrêtée avec un excédent de 235 896,59 € (résultat d'exercice = sans excédents antérieurs reportés (N-1)).

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	153 512,16	"013 Atténuation de charges	11 684,48
012 Charges de personnel	267 620,83	70 Produits des services	84 865,18
65 Autres charges de gestion courante	76 779,30	72 Travaux en régie	2 977,99
66 Charges financières (Intérêts)	7 105,40	73 Impôts et taxes	452 989,48
		74 Dotations Subventions :	177 154,41
		75 Autres produits de gestion courant	8 147,92
		76 Produits Financiers	3,90
		77 Produits exceptionnels	6 230,34
		002 Excédents antérieurs reportés	557 219,89
DEPENSES DE L'EXERCICE	505 017,69	RECETTES DE L'EXERCICE	744 053,70

RESULTAT D'EXERCICE 2023	235 896,59
RESULTAT DE CLOTURE 2023 (avec excédents 2022)	796 255,90

	NATURE	MONTANT	%
DEPENSES	Charges à caractère général	153 512,16 €	30,40%
	Charges de personnel	267 620,83 €	52,99%
	Autres charges de gestion courant	76 779,30 €	15,20%
	Charges financières (intérêts de la dette)	7 105,40 €	1,41 %
	TOTAL DEPENSES	505 017,69 €	100%
RECETTES	Atténuation de Charges	11 684,48 €	1,57%
	Produits des services	84 865,18 €	11,40%
	Impôts et Taxes	452 989,48 €	60,88%
	Dotations	177 154,41 €	23,81%
	Revenus des Immeubles	8 147,92 €	1,09%
	Produits exceptionnels	6 230,34 €	0,84%
	Travaux en régie	2 977,99 €	0,40%
	Produits Financiers	3,90 €	0,0005%
	TOTAL RECETTES	744 053,70 €	100%

Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses liées à l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des réseaux, du matériel roulant, les travaux en régie, les achats de matières premières (carburants, combustibles...), de fournitures (administratives, scolaires, d'entretien...), les prestations de services (traiteur Accueil de Loisirs Périscolaires, instruction du droit des sols, Licences logiciels et contrats de maintenance...), les charges et salaires du personnel communal, les indemnités des Elus, les subventions versées aux associations et les participations au fonctionnement des structures intercommunales ou écoles, le contingent incendie et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement réalisées pour l'année 2023 s'élèvent à 505 017,69 €

Les Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des régies de recettes communales (Accueil de Loisirs Périscolaires, Médiathèque, Location de la salle des fêtes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations diverses (Convention Agence Postale Communale avec La POSTE, Etat au titre d'un contrat aidé...).

Les recettes de fonctionnement réalisées pour l'année 2023 s'élèvent à 744 053,70 €.

La section de FONCTIONNEMENT se clôture avec un EXCEDENT d'exercice de 235 896.59 €.

La section de FONCTIONNEMENT se clôture avec un EXCEDENT de clôture (avec reprise des résultats 2022 soit un excédent de 557 219.89 €) de 796 255.90 €.

Section D'INVESTISSEMENT

Généralités

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses :

- * le remboursement du capital des emprunts,
- * toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'équipement (technique, informatique...), de biens immobiliers, d'études et de travaux.

- en recettes :

- * les recettes dites propres telles que le Fonds de Compensation de la TVA, les recettes dites patrimoniales, recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
- * les subventions d'investissement en lien avec les projets d'investissement à solliciter auprès des différents partenaires financiers.

Les Dépenses

Le capital des emprunts remboursé en 2022 s'élève à 32 698,24 €.

En matière d'opérations d'investissement, en 2023, la Commune a réalisé :

- des acquisitions : 2 967 €,
- des Travaux pour la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux (Remplacement du mode de chauffage de la salle des fêtes (18 489,14 €),
- des travaux de requalification et réfection de voiries communales (44 067.24 €),
- des travaux en régie (2 977.99 €),

Le total des dépenses d'investissement réalisé pour 2023 est de 102 699.61 €

Les Recettes

Le total des recettes d'investissement réalisé pour 2023 est de 343 595.67 € dont 223 457,88 € d'Excédents de fonctionnement capitalisés.

Les principales recettes d'investissement sont :

- Le Fonds de Compensation de la TVA : 51 644,49 €
- La taxe d'aménagement : 35 912,75 €
- Les Subventions d'équipement : 31 080,55 €

La section d'INVESTISSEMENT se clôture avec un EXCEDENT d'exercice de 240 896,06 €.

La section d'INVESTISSEMENT se clôture avec un EXCEDENT de clôture (avec reprise des résultats 2022 soit un excédent de 223 457.88 €) de 17 438,18 €.

SYNTHESE ET RATIOS

RESULTATS D'EXERCICE 2023 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
505 017,69 € dont 2977.99 € de travaux en régie	744 053.70 € dont 2977.99 € de travaux en régie
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
102 699.61 € Dont 2977.99 € de travaux en régie	343 595,67 € dont 223 457,88 € d'Excédents de fonctionnement capitalisés

RESULTATS DE CLOTURE 2023 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
505 017,69 € dont 9 554,52 € de travaux en régie	1 301 273.59 € dont 2977.99 € de travaux en régie dont 557 219.89 € de résultat de fonctionnement reporté
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
326 157.49 € dont 2977.99 € de travaux en régie dont 223 457.88 € de résultat d'investissement reporté	343 595,67 €

Pour rappel, la population totale (municipale et comptée à part) au 1/01/2023 était de 971 habitants.

Dépenses réelles de fonctionnement/population	520.10
Recettes réelles de fonctionnement/population	766.27
Dépenses d'équipement brut/population	105.76

Au 1^{er} janvier 2023, la dette en capital s'élevait à 362 750 €.

En-cours de la dette/population	373.58
---------------------------------	--------



Fait à Pouzols, le 22 Mars 2024
Le Maire
Véronique NEIL